



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87^E SÉANCE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ
D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN
TENUE LE 23 OCTOBRE 2024 À 16 H
SALLE DU CONSEIL, ÉDIFICE DU BOULEVARD**

Étaient présents:

Monsieur Frédéric Lépinay, doyen et la secrétaire de la Faculté

(par lettre alphabétique)

M. Georges Azzaria, directeur – École d'art
Mme Catherine Bergeron, étudiante 2^e cycle - ÉSAD
Mme Geneviève Cloutier, directrice du CRAD
M. Alexandre David, professeur – École d'art
M. Michel de Blois, professeur – École de design
Mme Claudia Déméné, directrice – École de design
Mme Caroline Gagnon, professeure – École de design
Mme Émilie Goupil-Nantel, étudiante 2^e cycle – École de design
M. Willem Fortin, conseiller à la gestion des études – ÉSAD
M. Alexandre Lebel, directeur – ÉSAD
Mme Marie-Christiane Mathieu, professeure – École d'art
M. Maxime Sauvage, étudiant 2^e cycle – École d'art
M. Jean-François Trudel, coordonnateur d'activités – École d'art et de design
Mme Geneviève Vachon, professeure – École d'architecture

Invité :

Alain Rochon – Vice-doyen aux études - FAAAD

Étaient absents :

Mme Marguerite Arbour, étudiante 1^{er} cycle – École d'art
Mme Johanne Brochu, professeure – ÉSAD
M. Luis Casillas Gamboa, directeur – École d'architecture
Mme Claude Demers, professeure – École d'architecture
M. Nicolas Estrella, étudiant 1^{er} cycle – École de design
Mme Jasmine Mpoulimpassis, étudiante 1^{er} cycle – École d'architecture
Mme Ariane Ouellet-Pelletier, chargée de cours – École d'architecture
Mme Marguerite Paré, étudiante 2^e cycle – École d'architecture

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR
87^e Séance du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design
23 octobre 2024 à 16 h
SALLE DU CONSEIL, ÉDIFICE DU BOULEVARD

	1- Vérification du quorum
Vote	2- Adoption de l'ordre du jour
Vote	3- Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 86 ^e séance du Conseil facultaire
	4- Présentation et discussion sur la <i>Politique facultaire concernant les absences aux activités académiques obligatoires</i>
Vote	5- Nominations - Comités de programmes
Vote	6- Autorisation d'élaboration du doctorat en création artistique
Vote	7- Modification - Composition du Conseil facultaire – Professeur de l'ESAD
Vote	8- Modification - Ajout d'un 3 ^e membre professoral au comité de programme de la maîtrise en design avec mémoire (MDM)
	9- Information du Doyen
	10- Varia
	Levée de la rencontre

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants, avec une demande d'ajout de Caroline Gagnon, qui souhaite discuter du Plan directeur des immeubles. Ce sujet sera abordé au point 9.

Proposé par : M. Frédéric Lépinay

Appuyé par : M. Willem Fortin

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA 86^E SÉANCE DU CONSEIL FACULTAIRE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Proposé par : M. Alexandre David

Appuyé par : M. Geneviève Cloutier

Adopté à l'unanimité

4. PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR LA POLITIQUE FACULTAIRE CONCERNANT LES ABSENCES AUX EXAMENS OU AUX ÉVALUATIONS, DE MÊME QUE LES ABSENCES PROLONGÉES AUX COURS

M. Alain Rochon, vice-doyen aux études, présente la politique facultaire. Après avoir exposé le contexte, il invite les membres à donner leur avis sur cette politique. L'École d'art exprime son point de vue et propose que chaque école ait sa propre politique de base pour mieux s'adapter aux réalités spécifiques. Les étudiants formulent également des demandes. Le doyen propose de ramener ce sujet à l'ordre du jour du CODIR pour examiner comment relancer le processus.

5. NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DES COMITÉS DE PROGRAMMES

Il est proposé de nommer aux comités de programmes :

COMITÉS DE PROGRAMMES 2024-2025			
ARCHITECTURE			
BAC EN ARCHITECTURE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Professeur	Sébastien Bourbonnais	01-09-2024	31-08-2026
MAITRISE EN ARCHITECTURE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Professeure	Szende Szentesi-Nejur	01-09-2024	31-08-2026
MAITRISE Sc. DE L'ARCHITECTURE ET DOCTORAT ARCHITECTURE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Professeur	Gianpiero Moretti	01-09-2024	31-08-2026
DESIGN			
BAC EN DESIGN DE PRODUITS		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Chargé de cours	Éric Desforges	01-09-2024	31-08-2026
BAC EN DESIGN GRAPHIQUE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Chargée de cours	Caroline Gilbert	01-09-2024	31-08-2026
MAÎTRISE EN DESIGN AVEC MÉMOIRE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Direction	François Giard	01-09-2024	31-08-2028
Professeurs	Daniel Caja Rubio	01-09-2024	31-08-2026
DESS EN ILLUSTRATION SCIENTIFIQUE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Direction	Claudia Déméné (par intérim)	01-09-2024	31-08-2025
Professeur	Michel de Blois	01-09-2024	31-08-2026
ESAD			
MAÎTRISE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		<i>Début mandat</i>	<i>Fin du mandat</i>
Chargé de cours	René Charest	01-09-2024	31-08-2026

Proposé par : M. Frédéric Lépinay

Appuyé par : M. Georges Azzaria

Adopté à l'unanimité

6. AUTORISATION D'ÉLABORATION DU DOCTORAT EN CRÉATION ARTISTIQUE

M. Lépinay prend la parole et fait la lecture de la résolution.

Considérant que ;

- l'école d'art a manifesté la volonté de développer un programme de troisième cycle en création artistique;
- que la demande pour la création d'un comité d'exploration a été approuvée le 8 mai 2024;
- qu'un comité d'exploration a été formé et que les résultats de son travail ont été déposés à la FESP;
- considérant que le rapport du comité d'exploration déposé à la FESP a été reçu favorablement et que la vice-rectrice a autorisé, le 3 juillet 2024, la formation du comité d'élaboration du programme;

IL EST PROPOSÉ, d'autoriser l'élaboration du doctorat en création artistique.

Proposé par : M. Frédéric Lépinay

Appuyé par : M. Maxime Sauvage

Adopté à l'unanimité

7. MODIFICATION – COMPOSITION DU CONSEIL FACULTAIRE – PROFESSEUR DE L'ESAD

Le directeur de l'ESAD prend la parole. Il explique sa demande.

Considérant que;

- la composition du Conseil facultaire comprend actuellement la direction de chaque école de la faculté, celle du CRAD et deux professeurs supplémentaires par école (résolution : CA-2012-54);
- l'ÉSAD n'est composé que de neuf professeurs pour occuper toutes les positions administratives;
- une professeure de l'ÉSAD occupe la direction du CRAD et qu'elle fait partie de la liste de direction membre du Conseil facultaire ;
- l'ensemble des tâches administratives représente un fardeau relativement plus important pour le corps professoral de l'ÉSAD que pour les autres écoles de la faculté;

IL EST PROPOSÉ, que l'ÉSAD soit représentée au Conseil facultaire par un seul professeur et la directrice du CRAD jusqu'à la prochaine négociation des charges de travail en 2025.

Proposé par : M. Alexandre Lebel

Appuyé par : M. Geneviève Cloutier

Adopté à l'unanimité

8. AJOUT D'UN 3^E MEMBRE PROFESSORAL AU COMITÉ DE PROGRAMME DE LA MAÎTRISE EN DESIGN AVEC MÉMOIRE (MDM)

Mme Claudia Déméné, directrice de l'École de design prend la parole. Elle explique sa demande.

Considérant que;

- la MDM est la seule maîtrise avec mémoire de l'École de design, la présence d'une personne professeure de chaque programme de 1^{er} cycle serait pertinente pour représenter la recherche en design et en animation ;
- les personnes étudiantes de la MDM s'intéressent à la recherche-action, la recherche-projet et de la recherche-crédation, il apparait important que le comité de programme soit composé de membres professeurs s'inscrivant dans ces types de recherche en design et en animation.

IL EST PROPOSÉ d'ajouter un 3^e membre professoral au comité de programme de la maîtrise en design avec mémoire et ceci amènera automatiquement l'ajout d'un membre étudiant.

Proposé par : Mme Claudia Déméné

Appuyé par : M. Michel de Blois

Adopté à l'unanimité

9. INFORMATION DU DOYEN

À la demande de Mme Gagnon, M. Lépinay aborde la question du déménagement de la Faculté. L'Université Laval est toujours en réflexion sur ce projet et envisage de le remettre à l'ordre du jour dans deux ans, plutôt que dans quatre ans, avec une consultation prévue. Le doyen exprime son souhait de rester en ville et se positionne contre le déménagement. La décision finale reviendra à l'Université, mais les membres du personnel seront consultés.

10. VARIA

LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16h58.